

CHAMPIONNAT DES ÉCOLES DES PYRÉNÉES ORIENTALES PERPIGNAN 25 Janvier 2023

**Halle Carpentier, Parc des Sports
88 Av. Paul Alduy, 66100 Perpignan**

Article 1. Organisation

Le Championnat scolaire des Pyrénées Orientales, phase départementale du Championnat de France scolaire est organisé par le CDJE66 et le club de Perpignan les Rois de la Têt, il se tiendra le Mercredi 25 Janvier à la Halle Carpentier (Parc des Sports) 66000 Perpignan.

Sont autorisés à participer les joueurs scolarisés dans une école primaire des Pyrénées Orientales licenciés A ou B à la Fédération Française des Échecs ou licenciés FIDE.

Article 2. Règles du jeu et appariements

Les règles du Jeu appliquées sont celles de la FIDE votées lors du Congrès d'Antalya en 2017. Les appariements se font selon le système suisse intégral. L'article A.4 du Livre de l'Arbitre de la FFE s'applique pour l'intégralité du tournoi.

La couleur du joueur avec le numéro d'appariement 1 sera tirée au sort avant le début de la première ronde. Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI conçu par Erick Mouret.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur certificat de scolarité et leur licence. Possibilité de prendre sa licence sur place au Club de Perpignan.

Le tournoi se joue sous la forme d'un Open Suisse individuel en 7 rondes, le classement final des écoles s'effectuera comme stipulé à l'article 6.

Article 3. Cadence

La cadence du tournoi est de 12min + 3s par coup pour l'intégralité de la partie. Le tournoi se jouera en 7 rondes.

Article 4. Horaires

Pointage obligatoire de 8h30 à 9h30.

Ronde 1 à 10h00, ronde 2 à 10h45, ronde 3 à 11h30, ronde 4 à 12h15, pause déjeuner, ronde 5 à 14h00, ronde 6 à 14h45, ronde 7 à 15h30, remise des prix à 17h00.

Toutes les parties commencent en même temps et les pendules des retardataires seront enclenchées par l'arbitre ou l'adversaire. Le retard autorisé avant d'être déclaré forfait est de 12 minutes par rapport à l'heure prévue de début de la ronde sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 5. Droits d'inscription et prix

L'inscription est gratuite, elle doit s'effectuer individuellement en ligne sur le site du CDJE66 : <https://www.cdje66.org/inscription-tournoi/> **avant le 22/01/2023 à minuit**, et en précisant son établissement scolaire. L'inscription donne lieu à un mail de confirmation. **Aucune inscription ne sera prise sur place.**

Les participants doivent pouvoir présenter un certificat de scolarité sur place.

L'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions si le quota maximum d'inscrits est atteint.

Les 3 premières écoles se verront décerner les titres de Championne, vice-Championne et 3ème des Pyrénées Orientales 2023, une Coupe, et chacun de leurs 8 meilleurs joueurs classés recevra une médaille gravée au nom du CDJE66.

Tous les autres participants recevront une médaille commémorative.

Article 6. Classement et départages

Les joueurs sont classés individuellement, et un classement des établissements est constitué par la somme des points des 8 meilleurs joueurs du même établissement, dont au moins 2 filles et 2 garçons.

Un certificat de scolarité de moins de 3 mois devra être fourni pour chaque élève.

Tout établissement présentant un nombre ou une qualité de joueurs et joueuses inférieurs au minimum ne sera classé qu'après les établissements complets, quel que soit le score.

Cas particulier : les écoles faisant partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) ou d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) sont considérées comme une école unique. En cas d'équipe constituée sur plusieurs écoles de ce type, il appartient à ces écoles de fournir la preuve de leur appartenance à un même RPI ou SIVOS (copie de l'arrêté préfectoral).

En cas d'égalité le système de départage est dans l'ordre : 1. Bucholz Tronqué 2. Bucholtz 3. Cumulatif 4. Moyenne d'âge la plus jeune

Article 7. Qualification

Les **3 premières écoles** pourront accéder à la finale académique.

La phase académique donne accès aux finales nationales et décerne le titre de Champion Académique.

Les finales nationales décernent les titres de Champion de France.

Article 8 : Particularités

- Tout forfait non prévenu auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi. Ces abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants et des spectateurs.
- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle de tournoi (y compris après les rondes)
- Prière d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 9 : Arbitrage

Arbitre principal : Stéphane Laborde (AFO1)

Article 10 : Appels

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Elle sera composée de l'organisateur ainsi que de 2 joueurs du tournoi.

Article 11 : Engagement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'organisateur et arbitre principal
Stéphane Laborde Arbitre Fédéral Open 1